

Message Royal au président du Comité des Nations-Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

"Louange à Dieu,

Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Excellence, Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien,

Mesdames, Messieurs,

Je tiens d'abord à féliciter Cheikh Niang pour la confiance qui lui a été témoignée lors de son élection comme nouveau président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je salue, par la même occasion, son prédécesseur, S.E. l'Ambassadeur Fodé Seck qui a assuré avec succès la présidence du Comité, au cours des mandats précédents.

J'aimerais aussi exprimer Mes remerciements et Ma considération au pays frère qu'est le Sénégal, à la présidence et aux honorables membres du Comité, pour leur persévérance sincère à apporter du soutien à la juste Cause palestinienne, à faire prévaloir le bon droit attaché à la question d'Al-Qods Al-Charif.

Nous suivons avec un vif intérêt les efforts louables que le Comité onusien déploie avec assiduité et responsabilité, en supervisant des projets destinés à rendre possible l'exercice, par le peuple palestinien, de son droit inaliénable légitime à l'indépendance et à la souveraineté nationale.

Si les années précédentes ont constitué un tournant majeur dans le travail engagé par le Comité pour remplir sa mission en faveur de la juste Cause palestinienne, la célébration, cette année, de la journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, revêt, elle, une importance capitale. En effet, la question palestinienne et celle de Jérusalem traversent une phase critique en raison d'un contexte régional et international particulièrement sensible. Cette situation sans précédent est née d'une succession rapide d'événements graves, potentiellement générateurs de plus de souffrance pour le peuple palestinien frère.

En juin dernier, le Royaume du Maroc a eu l'honneur d'accueillir les travaux de la cinquième session de la Conférence internationale consacrée à la question de Jérusalem. C'était, pour Nous, l'occasion de rappeler les fondamentaux qui déterminent la position marocaine au sujet de la question palestinienne en général et de celle de Jérusalem en particulier, situées au cœur du conflit au Moyen Orient.

Jugées importantes au vu, notamment, des défis auxquels fait face la question palestinienne, les conclusions de cette session serviront à inspirer les efforts régionaux et internationaux visant à mettre en évidence les droits du peuple palestinien frère, à défendre ses aspirations légitimes.

Mesdames, Messieurs,

L'attachement des Marocains à la Palestine, et particulièrement à Jérusalem, est l'expression d'un lien affectif séculaire, qui plonge profondément ses racines dans leur imaginaire individuel et collectif.

Au cours de leurs pérégrinations à la Mecque et à Médine, les pèlerins marocains avaient coutume de se rendre à Jérusalem, première des deux Qibla et troisième Lieu Saint de l'Islam, en raison de sa symbolique spirituelle et religieuse. A cette époque, il n'y avait, donc, rien d'étonnant à ce que bon nombre d'entre eux, y compris des oulémas, des soufis, des commerçants, choisissent d'y résider, soit pour y élire définitivement domicile, soit pour prendre part à la défense de la Ville Sainte, de ses symboles sacrés.

C'est pourquoi la question de la Palestine et de Jérusalem se trouve toujours au cœur de Nos préoccupations, et ce, pour les considérations suivantes :

- Un engagement responsable, en faveur d'une Cause juste et légitime.
- L'évidence qu'au cœur du conflit au Moyen Orient, la question de la Palestine est centrale pour la région.
- La conviction qu'est nécessaire l'instauration d'une paix juste, globale et durable sur la base de la Solution à deux Etats ; solution qui, loin d'être une tactique politique, est un choix stratégique, comme le stipulent les Résolutions du Conseil de Sécurité et l'Initiative de paix arabe.
- L'importance de la question de Jérusalem pour la Oumma arabe et musulmane, car la Ville Sainte est le siège de la mosquée Al-Aqsa. Et cette question l'est aussi pour toutes les âmes éprises de paix, qui la révèrent comme un symbole de tolérance et de coexistence interreligieuse.
- A cet égard, toute mesure unilatérale visant Jérusalem est inacceptable. Illégale et illégitime, elle constituerait une grave violation du droit international, des résolutions onusiennes pertinentes, notamment les Résolutions du Conseil de Sécurité 476 et 478 de l'année 1980, celle de l'Assemblée générale de l'ONU adoptée en 2017, lors de la dixième session extraordinaire, conformément au principe de « l'union pour le maintien de la paix ».
- Le règlement de la question palestinienne, conformément aux résolutions de la légalité internationale, serait le moyen de faire barrage aux forces du terrorisme et de l'extrémisme. Car, pour légitimer leurs projets criminels dans la région, celles-ci ont toujours pris prétexte de l'absence d'une perspective réelle de résolution de la question palestinienne et de celle de Jérusalem.

- Un réel motif d'inquiétude tient au risque que les mesures illégales prises à l'encontre de Jérusalem, attisent les sensibilités religieuses cristallisées autour de la Ville Sainte, de sa dimension spirituelle. De nature politique, le conflit peut, donc, se muer en un antagonisme religieux qui ferait planer une grande menace sur la sécurité et la paix mondiales, en compromettant dangereusement la coexistence et la concorde interculturelle et inter-civilisationnelle souhaitées.

Mesdames, Messieurs,

Injustices, frustrations généralisées, souffrances infligées par l'Occupation à cause de sa politique inique, tels sont les images et les mots qui s'imposent fatalement à l'esprit, dès l'instant où l'on entreprend de relater les années de lutte du peuple palestinien, de décrire sa longue quête pour conquérir sa liberté et son indépendance, son désir ardent de poser les jalons d'un Etat palestinien indépendant, dont Jérusalem-Est sera la capitale.

A cet égard, permettez-moi d'affirmer que, pour la communauté internationale, le défi majeur est de trouver le moyen de sauver les Résolutions favorables à la question palestinienne, par le truchement du Conseil de Sécurité, la plus haute autorité internationale chargée de veiller à la préservation de la paix et de la sécurité internationales, de garantir l'engagement des Etats à appuyer cette démarche.

Est-il concevable que les résolutions du Conseil de sécurité afférant à la question palestinienne soient dédaignées, puisqu'elles restent inexécutées ? La dernière en date, la 2334 adoptée en 2016, souligne notamment que l'occupation illégitime, depuis 1967, des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, constitue une transgression du droit international, ainsi qu'un frein à la réalisation de la Solution des deux Etats, à l'instauration d'une paix juste et globale.

Mesdames, Messieurs,

La question palestinienne ne peut être appréhendée dans tous ses tenants et aboutissants sans que soit évoquée la souffrance du peuple palestinien dans la Bande de Gaza, par l'effet d'un blocus qui dure injustement depuis des années.

Sachant les conditions difficiles endurées par la population palestinienne à Gaza, Nous ne ménageons aucun effort pour lui venir en aide dans le cadre de la politique de solidarité qui constitue un pilier essentiel de notre politique extérieure. C'est dans ce sens que nous avons décidé la mise en place de deux ponts aériens, l'un en 2009 et l'autre en 2014, pour l'acheminement d'aides médicales et alimentaires à l'intention de cette population.

Pendant l'année en cours, notamment au moment du mois sacré de Ramadan, Nous avons personnellement supervisé le lancement d'une action humanitaire en faveur de la Bande de Gaza, puis avons élargi l'opération à Jérusalem et à Ramallah.

Nous avons également procédé au déploiement, dans la Bande de Gaza, d'un hôpital de campagne relevant des Forces Armées Royales marocaines et offrant de multiples spécialités, notamment en pédiatrie, en orthopédie, en gastro-entérologie, en ophtalmologie, en oto-rhino-laryngologie.

Ces initiatives, en faveur de nos frères palestiniens, s'inscrivent dans le prolongement de l'action constante que Nous menons en qualité de Président du Comité Al-Qods, issu de l'Organisation de la Coopération islamique. Nous nous y employons, en conjuguant une démarche politique et un travail diplomatique tant au niveau bilatéral qu'au sein des instances internationales. Nous supervisons aussi, personnellement, l'action menée sur le terrain par l'Agence Bait Mal Al-Qods Al-Charif, qui représente l'organe exécutif et opérationnel du Comité Al-Qods. C'est ainsi qu'ont été réalisés des plans et des projets tangibles couvrant des domaines aussi variés que le logement, la santé, l'éducation, et bien d'autres secteurs à vocation sociale. Destinées à nos frères Maqdisis, ces réalisations visent essentiellement à préserver le cachet civilisationnel de la Ville Sainte, à améliorer les conditions de vie de ses habitants, à les soutenir dans leur lutte pour se maintenir en place.

Mesdames, Messieurs,

A en juger par la situation dans les territoires palestiniens occupés, dont Nous suivons de près l'évolution, nous ne pouvons que joindre notre voix à celle de l'Organisation des Nations Unies. En effet, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient n'a eu de cesse de signaler avec force l'effondrement de la situation en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, en raison du maintien du blocus, responsable de la détérioration des indicateurs socio-économiques. Une telle situation pourrait accentuer la violence et les antagonismes, saper les espoirs de paix, anéantir les chances d'établissement d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain.

Face aux obstacles, aux défis qui empêchent la jouissance, par le peuple palestinien, de ses droits justes et légitimes, nous devons, en tant que communauté internationale, garder espoir et continuer à œuvrer sans relâche jusqu'à ce qu'il recouvre ses droits, en gagnant son indépendance, en mettant en place, à l'intérieur des frontières du 4 juin, les fondements d'un Etat indépendant qui aura Jérusalem-Est pour capitale. Nous devons aussi préserver le droit au retour des réfugiés palestiniens, conformément à la Résolution 194 des Nations Unies et à l'Initiative de paix arabe.

Cependant, on ne peut parler des défis auxquels est confrontée la question palestinienne, sans évoquer l'état de division qui sévit toujours dans le camp palestinien.

Parce que le Royaume du Maroc s'attache à préserver l'unité palestinienne, Nous nous sommes fait un devoir de souligner à plusieurs reprises la nécessité de mettre un terme aux dissensions actuelles et de plaider en faveur d'un engagement ferme et sincère à former un gouvernement d'union nationale, apte à assumer ses responsabilités à l'égard du peuple palestinien. Erigé en interlocuteur unique et pleinement crédible aux yeux de la communauté internationale, il pourra ainsi mettre fin à la souffrance et à l'injustice infligées au peuple palestinien.

Le Royaume du Maroc réitère aujourd'hui son appel en faveur d'une application impérieuse de l'Accord de réconciliation qui permettra au Gouvernement de consensus national d'étendre son autorité à l'ensemble du territoire palestinien, dans l'intérêt bien compris du projet national palestinien.

À cet égard, permettez-Moi de renouveler l'appui du Royaume du Maroc aux choix du peuple palestinien frère et de ses institutions nationales, sous la direction de Son Excellence le Président M. Mahmoud Abbas.

Pour conclure, Je tiens à renouveler mes remerciements les plus chaleureux aux membres du Comité des Nations Unies et à tout son personnel pour leur engagement et leur persévérance. Je les exhorte, par ailleurs, à poursuivre leurs efforts sincères pour mobiliser un soutien international en faveur de la Cause palestinienne juste, favoriser une meilleure connaissance, par l'opinion publique internationale, des droits légitimes du peuple palestinien frère.

Puisse Dieu couronner vos travaux de succès et guider nos pas pour faire prévaloir le bon droit, à travers l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, pleinement souverain, ayant Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël, dans un climat de paix et de sécurité, conformément aux résolutions de la légalité internationale et à l'Initiative de paix arabe.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh".